

## LE PACK 7% HT – VIDE ET MEUBLE

### LA GESTION DU BAIL ET DU LOCATAIRE

- La recherche d'un locataire,
- Sélection du candidat,
- Rédaction et signature du contrat de location,
- Etablissement Etat des lieux et inventaire Entrée/Sortie

### LA GESTION LOCATIVE

- Envoi des avis d'échéance et quittances,
- Encaissement des loyers et charges,
- Relances et mise en demeure,
- Reddition mensuelle des loyers,
- Envoi d'un compte de gérance trimestriel,
- Etablissement des révisions annuelles de loyers,
- Relation avec le locataire,
- Gestion des interventions en cas d'incidents techniques,
- Congés des locataires,
- Régularisation annuelle des charges,
- Vérification annuelle des attestations d'assurances et contrat d'entretien des appareils de chauffage,
- Mise en place de la procédure de recouvrement par relance systématique auprès du locataire et transmission du dossier de recouvrement à un huissier ou un avocat à l'expiration du délai légal.
- Suivi du contentieux,

### LES RELATIONS AVEC LA COPROPRIETE

- Réception de tout document émanant du syndic,
- Règlement des charges de copropriété,
- Gestion des sinistres assurance/Syndic
- Transmission de tout document relatif à la copropriété y compris convocation et procès verbaux établis par le syndic pour les assemblées générales (pas de représentation par le Paris de Dorothée aux AG),

### FISCALITE

- Préparation des éléments de déclaration des revenus fonciers une fois par an

### HONORAIRES DE LOCATION :

#### **♦ Appartement en meublé :**

La totalité des honoraires d'agence sont à la charge du locataire – vous ne payez rien.

#### **♦ Appartement en vide :**

18% TTC du loyer annuel hors charges – répartis selon la législation en vigueur pour moitié entre le locataire et le propriétaire.